Le personnel administratif du rectorat et des établissements de Guyane ont entamé leur quatrième semaine de grève. Leurs revendications portent sur le nombre de postes administratifs et la gestion des personnels contractuels.

En effet, suite à un mouvement de grève dur en 1999 un accord avait été signé pour la création de 200 postes. Depuis, malgré une évolution démographique galopante et l'ouverture chaque année de plusieurs collèges et lycées, seuls 148 postes ont été réellement créés. Pour pallier ce manque, le rectorat a recruté des contractuels sur des postes fictifs et 45 de ces agents non titulaires ne sont affectés sur aucun support budgétaire.

Cette année, malgré l'ouverture de trois nouveaux lycées, le ministère décide, selon des barèmes qui n'ont aucune validité dans notre académie, de fermer 5 postes de personnels administratifs après en avoir déjà fermé 7 l'année dernière. Aussi bien dans les services du rectorat que dans les établissements, les personnels voient leur charge de travail augmenter dans des proportions inacceptables. 16 agents contractuels qui travaillaient depuis de longues années dans les services du rectorat ont été licenciés.

A cette dégradation de leurs conditions de travail s'ajoute une gestion autoritaire, arbitraire et cynique du recteur qui fait régner un climat de terreur dans ses services. Le mépris, l'arrogance et la mystification tiennent lieu de dialogue social. C'est plus que les personnels n'en pouvaient supporter. Ils ont commencé un mouvement de grève le 7 septembre avec pour seule réponse de fausses assurances d'intervention auprès du ministère et une assignation en justice pour occupation illégale des locaux du rectorat et entrave à la liberté de travailler ! A noter que le recteur a été débouté par le juge en référé.

L'ensemble des organisations syndicales du secteur de l'éducation présentes en Guyane, l'association de parents d'élèves et les lycéens et étudiants ont décidé de soutenir l'action des personnels administratifs par une journée de grève le jeudi 24 septembre. L'appel a été massivement suivi avec un taux de participation de 75% chez les enseignants et plus d'un millier de manifestants dans la rue. Sous la pression le recteur a contacté le cabinet du ministre de l'éducation et obtenu la venue immédiate d'un IGEN dont la mission est d'expertiser la situation et d'évaluer les besoins.

Sans espoir excessif nous avons rencontré M. Pouliquen dès sa descente d'avion le lundi 28 septembre. Mais il a refroidi d'entrée nos illusions en répétant les paroles du ministre de l'éducation nationale selon lequel nos revendications étaient irréalistes. Il a poursuivi en précisant qu'il n'avait aucun pouvoir de décision et devrait, après consultations, envoyer un rapport à son chef qui à son tour donnerait son appréciation au ministre qui finalement arbitrerait. Tout cela risque fort de prendre beaucoup de temps et nous avons bien compris que sa mission était justement de gagner du temps en attendant le pourrissement du mouvement.

C'est pourquoi nous avons décidé une nouvelle journée de grève unitaire le jeudi 1er octobre afin de soutenir la détermination des administratifs qui poursuivront leur action jusqu'à l'obtention d'avancées significatives.

Les organisations signataires demandent à leurs instances nationales de solliciter, de façon tout autant unitaire, une audience commune au ministre de l'éducation afin de peser sur les négociations en cours et de débloquer cette situation qui ne pourra pas durer éternellement. Le mouvement exemplaire en cours depuis plus de trois semaines ne peut pas se terminer sur un échec qui serait désastreux pour le moral des personnels et annihilerait toute velléité d'actions futures.

Ce qui est possible au niveau local doit pouvoir l'être au niveau national. Nous attachons beaucoup d'importance au caractère unitaire de cette démarche qui démontre la légitimité des revendications qui, loin d'être irréalistes, ne font que réclamer l'application d'un accord signé en 1999 et la budgétisation de postes qui sont, depuis de nombreuses années, soustraits pour une partie aux crédits affectés à la formation et au remplacement et pour une autre partie financés par un dépassement de la dotation académique.

Cayenne, le 29 septembre 2009